

TERMES DE REFERENCE
Pour la sensibilisation des exploitants forestiers du Gabon au partage de leurs documents sur l'Open Timber Portal

Avril 2021

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
1.1	Contexte	2
1.2	Justification	2
2	OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS.....	3
2.1	Objectif général	3
2.2	Résultats	3
3	CONDITIONS DE REALISATION	4
3.1	Langues de travail	4
3.2	lieux de réalisation de la prestation	4
3.3	Relations avec les parties prenantes	4
4	ACTIVITES.....	4
5	CALENDRIER DE REALISATION	5
5.1	Début de la prestation	5
5.2	Fin de la prestation	5
5.3	Nombre de jours attendus	5
6	LIVRABLES.....	5
6.1	Rapports et notes d'analyse	Error! Bookmark not defined.
6.2	Données	6
6.3	Présentations, organisation d'ateliers	Error! Bookmark not defined.
6.4	Supports de communication	8
7	BUDGET ET DEPENSES	8
7.1	Remarques générales	8
7.2	Devises	8
7.3	Budget	8

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 CONTEXTE

L'Open Timber Portal (OTP) est une plateforme web indépendante (www.opentimberportal.org) qui promeut le respect de la légalité dans la production et le commerce du bois. L'OTP rend publiques des informations auparavant inaccessibles sur les pratiques de gestion sur le terrain et sur le respect des exigences en matière de légalité du bois. Le portail compile des informations provenant de trois sources différentes : les limites officielles des concessions et la liste des exploitants forestiers enregistrés provenant de l'administration chargée des forêts ; les documents mis en ligne volontairement par les exploitants pour démontrer leur conformité avec les exigences légales ; et les observations faites par les observateurs indépendants des Forêts. L'OTP vise à faciliter la mise en œuvre des politiques en matière de commerce du bois telles que le RBUE en Europe et le Lacey Act aux Etats-Unis, le « Clean Wood act » au Japon, « the Sustainable Use of Timber » en Corée du Sud, et « Illegal Logging Prohibition Act » en Australie.

L'Open Timber Portal a été conçu par le World Resources Institute (WRI) en collaboration avec des organismes gouvernementaux, des représentants du secteur privé ainsi qu'un certain nombre d'organisations locales de la société civile. Une version de l'OTP dite bêta a été lancée en juin 2018 pour le Congo et la République Démocratique du Congo, étendue au Cameroun en avril 2019, puis à la RCA et au Gabon en décembre 2020.

L'OTP connaît aujourd'hui un accroissement rapide de son utilisation par les acheteurs de bois depuis le développement de sa version beta. La mise en ligne du Gabon sur le site implique que :

- L'ensemble des entreprises forestières du Gabon détentrices des permis forestiers valides dans la base de données du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres sont répertoriées dans l'OTP;
- Un score est attribué automatiquement aux entreprises en fonction des documents qu'elles auront rendu publics d'ici là et elles seront classées selon ce score, rejoignant ainsi les entreprises du Congo, RDC, RCA et Cameroun ;

Les entreprises forestières sont donc invitées à se créer un compte sur l'OTP, afin d'y ajouter des documents et améliorer leur score.

1.2 JUSTIFICATION

L'intérêt de la mise en œuvre de l'OTP au Gabon est la préparation des acteurs de la filière bois aux exigences réglementaires de certification ainsi qu'à l'importance croissante de la transparence pour la crédibilité du secteur dans un contexte où les marchés du bois tropical et des produits dérivés sont de plus en plus exigeants en matière de preuve de la légalité et de la traçabilité. Dans son fonctionnement, le portail prévoit que les entreprises forestières mettent volontairement en ligne certains documents, selon une liste de documents établie de manière consensuelle avec les parties prenantes de la filière bois à partir des grilles de légalité APV ou des textes réglementaires applicables aux entreprises forestières. Par ailleurs, ce portail permettra d'améliorer la visibilité des entreprises forestières gabonaises auprès des acheteurs de bois au niveau national et international

qui pourront dorénavant accéder aux informations nécessaires pour la réalisation de leur diligence raisonnée et comparer leurs fournisseurs potentiels.

Après plusieurs mois de travail préparatoire, le Gabon est devenu, en Décembre 2020, le 5^{ème} pays à rejoindre le portail. Sur les trente-deux (32) entreprises forestières qui ont été rencontrées et sensibilisées sur l'OTP en 2020, dix (10) entreprises forestières ont ouvert un compte dans l'OTP et désigné un point focal qui a été formé. A ce jour, trois (3) entreprises ont chargé des documents (avec moins de 50% des documents requis). La présente prestation s'inscrit dans la continuité de ces missions et consiste à poursuivre la formation des entreprises aux dernières fonctionnalités du site, à les convaincre de partager leurs documents de légalité sur le portail, à les aider à mettre leurs documents en ligne et à les maintenir à jour.

2 OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

2.1 OBJECTIF GENERAL

Les opérateurs forestiers devant aller vers la certification d'ici 2022 en application de la décision du Gouvernement Gabonais, il faut accroître le niveau de participation des exploitants forestiers du Gabon à l'OTP. Une participation optimale des exploitants forestiers à l'OTP passe par la désignation d'un point focal dédié à la collecte des documents en interne et à l'actualisation régulière du profil de l'entreprise et des documents au fur et à mesure qu'ils expirent. Il s'agit en particulier d'augmenter à la fois le nombre d'entreprises participantes, et le nombre de documents en cours de validité partagés par chaque entreprise.

2.2 RESULTATS

Résultat 1 : 100% des exploitants forestiers répertoriés par le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres sont sensibilisés pour participer à l'OTP.

Résultat 2 : Un dialogue pédagogique régulier est établi avec plus de 75% des exploitants forestiers rencontrés par le consultant. Ceux-ci disposent d'un compte pour charger leurs documents sur l'OTP, signent l'autorisation de publication de leurs documents et désignent un point focal.

Résultat 3 : Plus de 75% des exploitants forestiers rencontrés par le consultant complètent leur profil et soumettent leurs documents pour un contrôle qualité de premier niveau. A l'issue du contrôle qualité de deuxième niveau réalisé par l'équipe OTP, au moins 50% des documents demandés sont publiés sur l'OTP pour ces exploitants.

Résultat 4 : Les documents qui périssent au cours de la prestation sont rapidement mis à jour par les entreprises et un mécanisme pérenne est en place au sein des entreprises pour procéder à la mise à jour régulière desdits documents.

3 CONDITIONS DE REALISATION

3.1 LANGUES DE TRAVAIL

La langue de travail pour cette prestation est le français .

3.2 LIEUX DE REALISATION DE LA PRESTATION

La prestation se déroulera au Gabon et inclura des visites d'entreprises sur sites, dans l'ensemble du pays.

3.3 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le prestataire sera en contact direct avec les exploitants forestiers du Gabon et le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement chargé du Plan Climat et du plan d'Affectation des Terres, sous la supervision de l'assistant technique OTP basé à Kinshasa.

4 ACTIVITES

Le prestataire devra proposer une approche pour établir un dialogue régulier avec les exploitants forestiers du Gabon ainsi que les syndicats professionnels (au minimum UFIGA et UFIAG).

Des visites sur le site des entreprises devront être planifiées, chiffrées et intégrées au budget de la prestation. Les propositions devront préciser le nombre de missions envisagées, leur durée et leur localisation. L'organisation des visites sur site sera à la charge du prestataire. L'objectif principal de ces visites sera :

- présenter le concept de l'OTP aux dirigeants des entreprises et d'obtenir de leur part l'autorisation de publication signée,
- de former des points focaux au sein de chaque entreprise à l'utilisation de l'OTP,
- de les accompagner dans la création de leurs comptes, la mise à jour de leur profil et la mise en ligne de leurs documents,
- de recueillir leurs commentaires éventuels sur l'outil et/ou la liste des documents demandés et de les transmettre à l'équipe OTP,
- de s'assurer que les entreprises maintiennent leurs documents à jour sur le portail sur la durée,
- de s'assurer que la liste de documents OTP reste compatible avec la grille de légalité APV FLEGT en cas de révision,
- de documenter la perception par les entreprises sur les données des observateurs indépendants et le processus de contrôle qualité,
- de proposer des options de passerelles possibles entre l'OTP et les systèmes de traçabilité internes pour permettre un gain de temps pour les utilisateurs de l'OTP disposant déjà d'un système robuste.

Des rencontres pourront également avoir lieu à Libreville pour les entreprises disposant de représentants basés de façon permanente dans cette ville, ou de passage. Il sera fortement recommandé de cibler les événements réunissant dans cette ville les représentants des exploitants forestiers pour organiser des rencontres individuelles préliminaires ou d'échanges sur des questions spécifiques propres au niveau d'engagement de l'entreprise dans l'OTP.

N.B. : Une attention particulière sera portée à la pérennisation du dialogue avec les entreprises dans le temps.

- Le prestataire devra également explorer les passerelles nécessaires entre l'OTP et les systèmes de légalité et traçabilité en cours de développement pour la zone NKOK et au-delà (Gabontrack) et proposer des options réalistes de mise en œuvre, sur la base de la documentation disponible.
- Le prestataire bénéficiera au début de sa prestation d'une formation à l'OTP par l'assistant technique OTP qui l'accompagnera également lors de ses premières rencontres avec les entreprises et supervisera l'ensemble de la prestation.

5 CALENDRIER DE REALISATION

5.1 DEBUT DE LA PRESTATION

- La prestation démarrera idéalement en juin 2021.

5.2 FIN DE LA PRESTATION

- La prestation se terminera le 31 Mars 2022

5.3 NOMBRE DE JOURS ATTENDUS

Cette prestation n'est pas à temps plein. Une estimation du nombre de jours nécessaires à la réalisation des activités est à fournir par le consultant et devra être reflétée dans le budget. Toutefois une fois le budget validé, le paiement de la prestation sera conditionnée à la remise des livrables et non au nombre de jours effectivement travaillés.

6 LIVRABLES

6.1 RAPPORTS ET NOTES D'ANALYSE

Le prestataire remettra :

Des comptes-rendus trimestriel de rencontres avec les entreprises au format Word, détaillant :

- la liste des personnes rencontrées,
- le nombre d'hommes et de femmes formées,
- le nombre de documents attendus,
- le nombre de documents mis en ligne par l'entreprise ou transmis au prestataire pour qu'il les mettent en ligne,
- le nombre de documents publiés sur l'OTP à l'issue du contrôle qualité,
- les commentaires éventuels des entreprises sur l'outil et/ou les documents demandés,

- les autorisations de publication signées par les entreprises au format pdf,
- un annuaire à jour des coordonnées des personnes contacts au sein de chaque entreprise au format Excel.

Un bilan complet en fin de prestation au format Word récapitulant :

- les entreprises rencontrées ainsi que la date et le lieu des rencontres,
- la liste des personnes rencontrées,
- le nombre d'hommes et de femmes formées,
- le nombre de documents attendus,
- le nombre de documents mis en ligne par l'entreprise ou transmis au prestataire pour qu'il les mettent en ligne,
- le nombre de documents publiés sur l'OTP à l'issue du contrôle qualité,
- les commentaires éventuels des entreprises sur l'outil, les documents demandés et les passerelles possibles avec les systèmes de traçabilité internes le cas échéant,
- un résumé synthétique de l'opinion des entreprises sur les données des observateurs indépendants.

6.2 DONNEES

L'un des livrables principaux de la prestation seront les documents collectés auprès des entreprises sur la base de la liste consensuelle retenu pendant l'atelier d'information d'Avril 2021.

Enregistrement légal	Agrément professionnel valide pour l'exploitant/l'industriel au nom de l'entreprise
	Fiche circuit ou agrément délivré par le Ministère du Commerce au nom de l'entreprise
	Extrait du Registre de Commerce et Crédit Mobilier (RCCM)
	Fiche d'immatriculation employeur de l'entreprise à la CNSS
	Fiche d'immatriculation employeur de l'entreprise à la CNAMGS
Droit d'accès à la ressource	Convention Provisoire Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET)/Autorisation de mise en exploitation pour les CPAET
	Décret/Arrêté d'attribution de la CFAD signée
	Autorisation(s) de mise en exploitation pour chaque AAC en cours d'exploitation délivrée
	Contrat de fermage (Le cas échéant)
	Contrat de sous-traitance (Le cas échéant)
	Autorisation d'exploitation des zones tampons (Le cas échéant)
Exploitation	Lettre d'approbation du Plan Annuel d'Opérations (PAO)
	Copie du Plan Annuel d'Opérations (PAO) en cour de validité et la carte d'opération associée
	Déclaration aux fins d'immatriculation d'un marteau forestier/Certificat d'enregistrement du marteau au greffe du tribunal
	Etat cumulé des volumes exploités dans l'Assiette Annuel de Coupe (AAC) "

	Procès-verbal de constat signé par le représentant local des Eaux et Forêts et l'entreprise, dans l'année qui suit la fermeture de l'AAC/ Lettre de prolongation de AAC
Etudes d'impact	Autorisation d'implantation de l'unité de transformation pour les industriels
	Récépissé de déclaration environnementale
	Certificat(s) de conformité environnementale
	Preuve de transmission à l'administration compétente du rapport de l'année précédente
Commercialisation, export & CITES	La déclaration d'exportation délivrée par les services de la direction du commerce extérieur.
	Quittance de paiement de la taxe sur l'abattage
	Permis d'exportation CITES, le cas échéant
	Certificat Phytosanitaire
	Certificat d'origine
	Rapport de visite / Certificat de visite établi par le service des douanes
	Sommiers tenus dans les magasins de douane/Bon A Enlever (BAE) délivré par l'inspecteur des douanes
Taxes et fiscalité	Quittance de paiement de l'impôt sur les sociétés
	Attestation de la situation fiscale
	Quittance de paiement de la taxe sur la superficie
	Document de moratoire de taxe sur la superficie
	Attestation de la situation fiscale
	Preuve d'exonération de la TVA
Droits des populations	Cahier(s) des Clauses Contractuelles signé(s) par l'entreprise et les populations locales impliquées
	Reçu(s) de versement du Fond de Développement Local (FDL) de l'exercice clôturé
	Justificatifs des décaissements pour les réalisations approuvées par le CGSP (relevés de compte, factures, etc.)
	Preuve de réalisation dans le cadre de la gestion des FDL (relevés de compte, factures, procès-verbal de réalisation, etc.)
Droits des travailleurs	Règlement d'entreprise visé par l'Inspecteur du travail
	Quittance de cotisation réglée à la CNSS
	Quittance de cotisation des taxes appliquées sur le salaire (IRPP, FNH, etc.)
	Procès-verbal de mise en place du comité de santé de sécurité et de santé, pour les entreprises de plus de 50 salariés
Transport	Licence de transports publics routiers de marchandises

En complément de ces documents, le prestataire invitera les entreprises à lui communiquer également les shapefiles des concessions forestières qu'elles gèrent au format électronique.

Ces documents devront être mis en ligne sur l'OTP soit par les entreprises directement, soit par le prestataire sous autorisation écrite de l'entreprise, à l'exception des shapefiles qui seront remis à WRI sous format électronique.

6.3 SUPPORTS DE COMMUNICATION

L'ensemble des supports de communication sera fourni par WRI. Ces supports incluront : des brochures de description de l'OTP en français au format pdf et format papier, un power point de présentation de l'OTP, un tutoriel vidéo d'introduction au portail, ainsi, qu'un tutoriel au format pdf décrivant les différentes étapes à suivre par les entreprises pour créer un compte sur l'OTP, mettre à jour leur profil et mettre en ligne leurs documents.

7 BUDGET ET DEPENSES

7.1 REMARQUES GENERALES

Toutes les dépenses (équipements, véhicules, matériels, fournitures, consommables, moyens de communication, assurance, frais de déplacement, etc.) nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les frais de déplacement, frais de mission etc, sont à la charge exclusive du prestataire et devront être chiffrés dans le budget.

7.2 DEVICES

La prestation sera chiffrée et rémunérée en dollars US.

7.3 BUDGET

Le budget total disponible pour ce travail est de \$20,000, taxes comprises.

8 PIECES ATTENDUES

Le consultant devra faire parvenir une proposition de méthodologie synthétique de 4 pages maximum, un budget et un chronogramme à achille.djeagou@wri.org avant le 23 Avril 2021.